

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, , Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Chantal MENIGOT.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Claude BRUCKERT à Christian RAYOT, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Robert NATALE à André HELLE.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 15 juin | Le 15 juin | En exercice | 41 |
| | | Présents | 24 |
| | | Votants | 30 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean-Claude BOUROUH est désigné.

2017-05-12 Réhabilitation du site des Forges – Adaptation du périmètre de concession

Rapporteur : Christian RAYOT

Le 29 octobre 2015, le Conseil communautaire a adopté le principe d'une modification de l'annexe 1 au traité de concession passé avec la SODEB, afin d'intégrer dans le périmètre de l'opération les terrains d'assiette de la « Caserne », bâtiment dont la démolition est nécessaire afin de disposer sur le site d'une offre de stationnement suffisante.

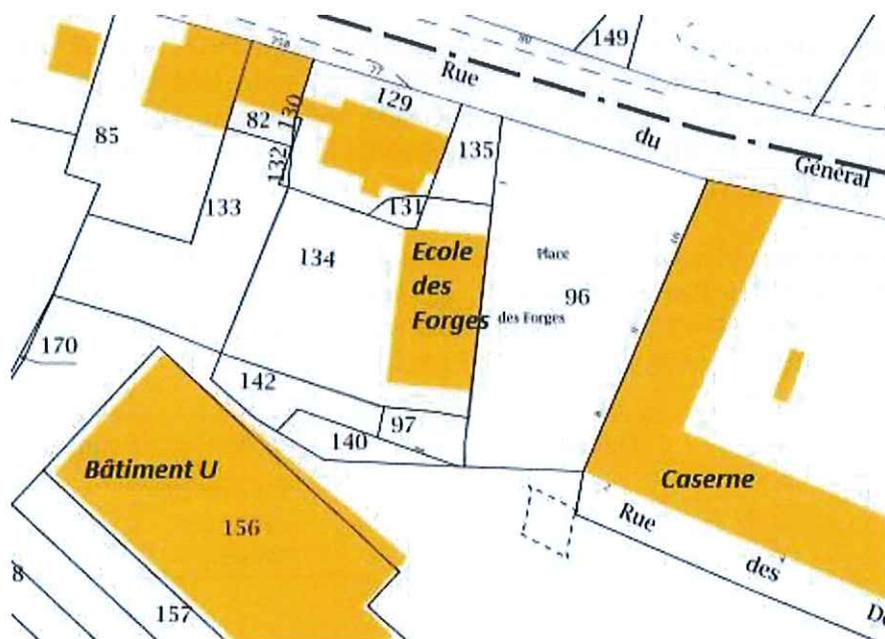
Depuis cette date, la commune de Grandvillars a réalisé l'acquisition de l'ancienne école des Forges, et sa réhabilitation sous forme de logements. Elle est ainsi devenue propriétaire des terrains

situés à l'arrière du bâtiment dit bâtiment U, et du canal usinier, qui n'était pas prévu au départ d'incorporer dans le projet.

Il s'avère aujourd'hui qu'il serait intéressant d'incorporer ces terrains dans le périmètre de la concession, pour les raisons suivantes :

- faciliter la cohérence des différents aménagements sur l'ensemble du site ; en particulier, il s'avère qu'il existe entre les différentes parcelles des différentiels de niveau pouvant poser problème, ou générer des dépenses d'aménagement importantes qui pourraient être aisément évitées à la faveur d'un aménagement global ;
- surtout, permettre un meilleur accès au bâtiment U, en particulier aux véhicules de secours ; en effet, l'arrière de ce bâtiment, côté école des Forges, est d'un accès complexe, en raison de la présence du canal usinier et de ses appendices ; la possibilité d'aménager une voirie faisant le tour du bâtiment serait ainsi de nature à simplifier l'aménagement général du site, et en particulier celui de la place des Forges, en permettant sa piétonisation complète.

Cette incorporation porterait ainsi sur les parcelles cadastrées AE 97, 131, 132, 133, 134, 140 et 142, dont la commune de Grandvillars a fait l'acquisition et qui ont fait l'objet d'un bornage.



Ne ferait pas partie de la cession l'emprise du bâtiment de l'Ecole des Forges rénové par la commune de Grandvillars, et de ses abords immédiats

La commune de Grandvillars effectuerait la cession des parcelles considérées à la concession à l'euro symbolique. En contrepartie, l'aménagement du pourtour du bâtiment serait réalisé dans le cadre de l'aménagement général du site, dans un souci d'uniformité.

Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la proposition de modification apportée à l'annexe 1 au traité de concession passé avec la SODEB pour la restructuration du site des Forges à Grandvillars, telles qu'exposée dans le présent rapport.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 04 JUIL. 2017

Le Président,



Le Président,

